



Délibération n° 21(bis)

Conseil Municipal du 26 septembre 2017

Direction ou service
Office Municipal de Tourisme

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions Budgétaires

Le Jeudi 26 Septembre deux mille dix sept à 19 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
20/09/2017

Membres présents : 25 puis 26
(arrivée de Mme COUSIN à 20 h)

Membres ayant donné pouvoir: 8
puis 7

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 02/10/2017

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Frédéric CADET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Madame Isabelle ROMANCANT, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, **conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Christian RAMET, Madame Martina DESCHARLES, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN (arrivée à 20 h 00), Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Stéphanie DANNE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : Privatisation Maréis – création d'une formule repas « cocktail dînatoire »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Création d'une formule repas « cocktail dînatoire »

Dans le but d'élargir la gamme de menus proposés lors des privatisations de Maréis, il est demandé à l'assemblée d'accorder la création d'une formule repas « cocktail dînatoire ».

Cette formule sera proposée aux clients qui souhaitent privatiser les espaces de Maréis et bénéficier d'un repas autour des aquariums, composé de 15 mignardises salées/sucrées et des boissons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder l'insertion des tarifs suivants dans la grille des tarifs publics du « Pôle Tourisme Corderie » :

- Cocktail dînatoire acheté au prestataire: 30 euros par personne
- Cocktail dînatoire facturé aux Tour Opérateur, professionnels de tourisme, centrale de réservations-groupes : 31 euros par personne
- Cocktail dînatoire facturé aux groupes directs : 32 euros

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au
Contrôle de légalité le (voir
visa)*



Le Maire
Philippe FAIT

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170926-del21bis-260917-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2017